



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

PJL JUSTICE TERRITOIRES ET PROXIMITE

Adopté par l'Assemblée générale des 6 et 7 juillet 2018

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 6 et 7 juillet 2018,

CONNAISSANCE PRISE du projet de loi de programmation et de réforme pour la justice ;

CONNAISSANCE PRISE de l'état des négociations ouvertes avec la Chancellerie dans le cadre du groupe de travail « Territoires et proximité » et des positions défendues par la profession ;

RAPPELLE les orientations prises dans sa résolution des 16 et 17 février 2018 ;

DONNE MANDAT à la Présidente, au bureau et aux représentants de la profession en charge des négociations de poursuivre lesdites négociations selon les orientations présentées dans le présent rapport ;

INVITE les pouvoirs publics à ce que les décrets sur les pôles sociaux se fassent en cohérence avec les dispositions du PJJ dans un souci de proximité et d'équilibre.

Fait à Paris, le 6 juillet 2018.